

INTERVENTION DE MADAME OUSMANE ZEINABOU
MOULAYE,
MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE
LA PROTECTION DE L'ENFANT A L'OCCASION DE LA
49eme SESSION DE LA COMMISSION DE LA
CONDITION LA FEMME ; " EVALUATION DECENNALE
DE LA PLATE-FORME D'ACTIONS DE BEIJING"

NEW-YORK, DU 28 FEVRIER AU 11 MARS 2005

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais, au nom de la délégation qui m'accompagne, vous présenter nos sincères félicitations à vous madame la Présidente, suite à votre brillante élection à la tête de la Commission de la Condition de la Femme.

Je profite également de l'opportunité qui m'est offerte pour saluer la Commission de la Condition Féminine pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer en vue de l'amélioration de la situation de la femme à travers le monde.

Madame la Présidente,

Le Gouvernement de la 5^{ème} République, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur TANJA MAMADOU, Président de la République, a fait de la promotion de la femme une de ses priorités.

C'est à ce titre qu'il m'a fait l'insigne honneur de conduire la délégation du Niger à cette importante rencontre.

Cette volonté politique est étayée par plusieurs mesures d'ordre institutionnel, législatif, politique, administratif, économique et social.

Au plan institutionnel :

- L'on peut noter, entre autres, la création en 2000 d'un Observatoire National pour la Promotion de la Femme (ONPF) auprès du Ministère en charge de la Promotion de la femme ;
- La nomination de conseillères en genre à la Présidence de la République et au cabinet du Premier Ministre ;
- La mise en place des points focaux genre au niveau des institutions étatiques, des sociétés d'état et offices.

Au plan législatif :

Je dois rappeler que mon pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que son protocole facultatif.

De même, la Constitution du 9 août 1999, consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la femme.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, le Gouvernement a procédé en 2003 à la réforme du code pénal pour rendre punissables le crime et le délit d'esclavage, les mutilations génitales féminines et le harcèlement sexuel.

Sur le plan politique : en 2000, une loi instituant un système de quota dans les fonctions électives (10% minimum), au Gouvernement et dans l'Administration de l'Etat (25% au moins) a été votée par l'Assemblée Nationale. Ce quota concerne l'un ou l'autre sexe.

L'application de cette loi a permis d'enregistrer les résultats suivants lors des dernières élections:

- Élections locales : 661 conseillères sur 3747 sièges soit 17 % ;
- Elections législatives : 14 Femmes députés sur 113 parlementaires, soit 13%.

Suite aux dernières nominations au Gouvernement, six [6] femmes ont été nommées sur 26 ministres, soit 24,5%.

On constate donc une nette amélioration par rapport à la législature passée (une femme sur 83 députés) et quatre (4) femmes sur vingt huit (28) ministres.

Sur le plan administratif : les femmes occupent des postes de haut niveau tels que la Présidence du Conseil Supérieur de la Communication, d'Ambassadrices, de Directrices générales de Sociétés et Offices, la Vice-présidence de la Cour Suprême etc...

Sur le plan social, on note que :

- Au niveau de l'Education, le taux de scolarisation des filles est passé à 36,8%. Notre pays a également élaboré et adopté en 2002 le programme Décennal pour le Développement de l'Education [PDDE] qui fait de la scolarisation de la petite fille un de ses objectifs.
- Sur le plan sanitaire, un programme sur la santé de la Reproduction a été élaboré et mis en oeuvre. Ce Programme a permis au gouvernement de promouvoir le concept de la santé de la Reproduction et d'assurer son application dans le système national de santé. La question du VIH/ SIDA fait également l'objet d'une attention particulière des plus hautes autorités de mon pays.

Au Plan de l'amélioration du pouvoir économique de la femme: on retiendra l'adoption en 2002 du document de la stratégie de la réduction de la pauvreté (SRP) qui est un cadre de référence pour les actions de lutte contre la pauvreté.

Il y a lieu de signaler ici la mise en oeuvre du programme spécial du Président de la République à travers son volet crédit aux femmes.

A ce jour, plus de 10 milliards de francs CFA ont été mis à la disposition des femmes, car au Niger nous sommes convaincus que le développement du pays passe notamment par l'indépendance économique des femmes.

Madame la Présidente,

Comme vous le constatez, des résultats fort encourageants ont été enregistrés par le Gouvernement de la 5ème République avec l'appui des partenaires au développement, mais aussi de la société civile.

Cependant des défis restent à relever. Il s'agit notamment de :

- La maîtrise de l'accroissement rapide de la population qui augmente à un rythme moyen de 3,1% par an ;
- L'amélioration continue de l'accessibilité et la qualité des soins en matière de santé;
La pandémie du VIH/SIDA dont le virus est en expansion sur l'ensemble de la population;
- L'amélioration du niveau d'instruction et de l'alphabétisation des femmes;
- L'élaboration et l'adoption d'un code de statut personnel.

C'est pourquoi, je saisis solennellement cette tribune pour lancer un appel à tous les partenaires pour qu'ils soutiennent nos actions dans l'optique d'éradiquer la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

Je vous remercie.